

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

Nombre de conseillers

- | | |
|---------------|-----------|
| - en exercice | 11 |
| - présents | 10 |
| - votants | 10 |
| - absents | 1 |
| - exclus | 0 |

Date de convocation :

30 octobre 2008

Date d'affichage :

30 octobre 2008

OBJET

**CREATION D'UNE REGIE
DE RECETTES**

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DE LA DGE 2008**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **07 novembre 2008**

L'an deux mille huit, le 7 novembre à 18H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

Mr Philippe LAMORT ; Mme Françoise BLAIZOT ; Mr Yves FOSSEY ; Mr Nicolas DUBOST ; Mr Jacques GERMAIN ; Mme Agnès ENAULT ; Mr Patrice SACHE ; Mr Philippe GERMAIN ; Mme Frédérique SALMON ; Mr Bruno LEGRAND.

Absent excusé : Mr Pascal PALMER

Mr Bruno LEGRAND a été nommé secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient

- de créer une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les recettes liées aux photocopies
- de fixer le tarif des photocopies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies
- fixe le tarif des photocopies ainsi qu'il suit :
 - Photocopie A4 : 0.20 €
 - Photocopie A3 : 0.50 €
 - Plan : 1.00 €
- autorise Mr Le Maire à signer les arrêtés créant la régie et nommant le régisseur.

Après présentation du devis de l'entreprise Alain GOSSELIN pour la remise en état du clocher de l'église, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mr le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE pour réaliser l'opération d'un montant de 5 547.10 € HT soit 6 634.33 € TTC.

OBJET

**DECISION
MODIFICATIVE N°2/2008**

Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture de l'entreprise Alain GOSSELIN concernant la réfection du clocher de l'Eglise, le conseil municipal, unanime décide de faire la modification suivante au budget :

Fonctionnement :

- 61521 Entretien de terrain	- 5 200 €
- 023 Virement section d'investissement	+ 5 200 €

Investissement :

- 021 Virement section de fonctionnement	+ 5 200 €
- 2313 Programme 060 Toiture Eglise	+ 5 200 €

OBJET

**SUBVENTION
ASSOCIATION DES
PARENTS D'ELEVES
ECOLE DE HARDINVAST**

Le Conseil Municipal, unanime, décide de verser une subvention de 115 € (5 € par enfant : nombre d'enfants concernés 23) à l'association des parents d'élèves de l'école de HARDINVAST afin d'offrir aux enfants un spectacle de Noël.

La dépense sera inscrite au budget à l'article 657361 Subventions versées aux caisses des écoles.

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTION MELINDA
AUVRAY**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mélinda AUVRAY part deux mois au Niger dans le cadre de ses études. Celle-ci a fait une demande de subvention afin de financer son projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de lui verser une subvention d'un montant de 100 €.

La dépense sera inscrite au budget à l'article 6748 Autres Subventions Exceptionnelles.

OBJET

**DECISION
MODIFICATIVE N°3/2008**

Afin de pouvoir procéder au versement de la subvention de Melle Mélinda AUVRAY, le conseil municipal, unanime, décide de faire la modification suivante au budget :

- article 6748 Autres Subventions Exceptionnelles	+ 100 €
- article 61522 Entretien de bâtiments	+ 100 €

OBJET

**INDEMNITE DE
GARDIENNAGE DES
EGLISES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, unanime, décide de verser une indemnité de gardiennage de l'Eglise pour un montant de 117.10 € pour l'année 2008.